

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3606- Mercredi 25 Mars 2020 - Prix : 200 Fc

CORONAVIRUS

A Anjouan, aucun cas n'a été confirmé



Bambao mtsanga

**Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Mars 2020**

Lever du soleil:
06h 11mn

Coucher du soleil:
18h 18mn

Fadjr : 04h 58mn
Dhouhr : 12h 17mn
Ansr : 15h 33mn
Maghrib: 18h 21mn
Incha: 19h 35mn



CORONAVIRUS

Les prisons dépourvues de conditions hygiéniques

LIRE PAGE 3

**Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com**

ELECTIONS LÉGISLATIVES ET COMMUNALES

La CENI maintient le scrutin partiel dans les deux îles

40 338 électeurs repartis dans 91 bureaux de vote sont appelés aux urnes ce mercredi à Ngazidja pour les législatives (Itsandra Sud) et Anjouan pour les communales. C'est ce qu'a annoncé la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) dans un point de presse hier mardi. Elle a annoncé sa détermination à tenir le scrutin même dans cette situation particulière.



Siège de la CENI photo d'archive

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance de ses partenaires, les acteurs du processus électoral et à la population qu'à la suite des décisions de la Cour Suprême du 11

mars 2020, portant résultats définitifs du 2e tour de l'élection des représentants de la Nation et le seul tour des conseillers communaux du 23 février dernier et conformément

au décret n°20-046/PR du 16 mars 2020, portant convocation de certains électeurs pour la reprise de l'élection du 2ème tour de l'élection des Représentants de la Nation et

de l'élection des conseillers communaux dans certaines circonscriptions nationales », informe le président de la Ceni.

Face aux mesures prises par le président de la République contre le COVID-19, Dr Djaza Ahmed annonce que toutes les dispositions hygiéniques appropriées sont prises en partenariat avec les autorités sanitaires, dans les bureaux de vote concernés. « Il s'agit entre autres, de ne pas se présenter au bureau de vote si ce n'est pas pour voter, se laver les mains avec de l'eau javellisée à l'entrée et à la sortie mais aussi respecter la distance d'un mètre entre les personnes », annonce-t-il.

Ainsi, les membres des bureaux de vote, les CECI et les agents de la

CENI ont été tous sensibilisés sur ces dispositions d'hygiène et de prévention à pendre le jour du vote de l'ouverture à la fermeture des bureaux de vote. « Bien que confronté à un souci de logistique liée à la fermeture de l'aéroport Prince Saïd Ibrahim, nous nous déployons pour tenir comme prévu le scrutin dans les deux îles », précise le secrétaire général de la CENI, Saïd Mze Dafine. La CENI appelle les électeurs concernés à aller voter en toute indépendance, toute quiétude et en toute sécurité, en observant les dispositions d'hygiène et de prévention édictées par les autorités.

Ibnou M. Abdou

EXCLUSION DE MOHAMED ZEIN À LA CRC

La CRC parle d'une « haute trahison »

La coordination de la Convention pour le renouveau des Comores de Moroni nord a tenu une conférence de presse le 23 mars dernier pour dénoncer avec amertume la trahison de Mohamed Zein. Cette coordination a saisi également l'occasion pour regretter le déroulement du scrutin des conseillers municipaux tenu à Moroni le 19 mars dernier.

C'était hier dans la matinée que la coordination de la Crc de Moroni, a organisé une conférence de presse pour s'exprimer sur le cas de Mohamed Zain. Ce dernier a fait l'objet des critiques acerbes pour comportement lors des dernières élections municipales. Le député de Moroni Nord,

Abdou Saïd Mdoihoma a accusé Mohamed Zain d'avoir commis une « haute trahison » contre son parti. « Nous ignorons encore les raisons qui ont poussé Mohamed Zeine à nous tourner le dos. Mais c'est fait et désormais son acte est condamnable », déclare-t-il. Pour cette coordination, les leaders du parti doivent impérativement réagir.

« La nouvelle constitution a prévu une disposition spéciale pour reconnaître la mutation d'un individu dans un parti vers un autre. Ainsi on demande que le bureau politique entame les procédures judiciaires pour que le "traître" quitte honnêtement le parti », implore Mhoussini Bakari qui considère l'acte de Mohamed Zain comme "une défection et une trahison". « A la veille du scrutin des maires de Moroni,



Coordination CRC.

Mohamed Zain était parmi les personnes qui ont préparé les conditions de l'élection du Maire de Moroni. Mais, au matin du scrutin, il a changé de camp » en soutenant

le candidat du parti Orange, dénoncent-ils.

Parlant de ce scrutin du 19 mars dernier, la coordination a saisi l'opportunité pour regretter son dérou-

lement. « La commission chargée d'organiser le scrutin a violé le code électoral au moment où elle a validé des procurations hors normes. Sur ce point, le président du tribunal de Moroni nous a confirmé qu'il n'a signé aucune procuracion pour des conseillers de Moroni », dit-il. Concernant cette anomalie, des recours ont été faits. Et la coordination a fait savoir que leurs requêtes ont abouti à la suspension du vote et qu'il est question maintenant d'attendre un nouveau scrutin. Pour rappel, le Mouvement Moroni pour tous et le parti CRC se disent aller main dans la main dans cette affaire pour l'intérêt de la ville de Moroni.

Kamal Gamal

EAU

La SONEDE arrête temporairement les coupures d'eau

Pour permettre à la population de se protéger contre la pandémie de coronavirus, la Société Nationale d'Exploitation et de

Distribution de l'Eau (SONEDE) a décidé de stopper les coupures de l'eau courante chez clients pendant une période indétermi-

née. Toutefois cette mesure n'empêche guère aux clients de payer leurs factures auprès de la société.

L'hygiène est la meilleure prévention contre la pandémie de Coronavirus. Et sans l'eau, ce n'est pas du tout possible. C'est pour cette raison que la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution de l'Eau a décidé d'interrompre les coupures d'eau potable chez ses clients qui n'ont pas réglé leurs factures. Cette décision a pour but de permettre à la population de se servir de l'eau couramment en cette période jugée « sensible » par le directeur général de la société. « Il est important pour nos clients de bénéficier de l'eau dans cette période caractérisée par la menace d'une grave maladie. Pour se protéger contre elle, l'utilisation de l'eau est indispensable.

C'est ainsi qu'après discussion avec le ministère de l'énergie, nous avons décidé de stopper les coupures d'eau dans les habitations », explique Soundi Goulam. Selon ce dernier, cette mesure n'a aucune durée déterminée mais « les clients qui n'ont pas régularisé leurs factures peuvent toujours venir payer. Car s'ils attendent encore la fin de cette mesure, ils seront contraints de payer des gros montants ».

Interrogé sur le sort des habitations où l'eau est déjà coupée, le directeur de l'établissement exige le minimum. « Nous ne pouvons pas retourner dans les domiciles déjà privés d'eau pour la rétablir. Avant, pour rétablir l'eau coupée, nous avions des exigences financières. Et maintenant, les clients concernés peuvent venir payer sans exigences, c'est-à-dire en fonction de leurs moyens », précise-t-il.

Au delà de cette mesure, le patron de la Sonede montre que ses équipes travaillent jour et nuit pour assurer la distribution de l'eau. « Des aménagements sont effectués au niveau de la production pour qu'il n'y ait pas des pannes quant à l'adduction. On remue ciel et terre en vue de pérenniser la distribution de l'eau », avance-t-il. En effet, toutes ces mesures prises pour l'accès et la distribution effective de l'eau potable rentre dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de l'eau le 22 mars de chaque année. « Normalement, on devrait célébrer la journée mondiale de l'eau, mais l'avènement de cette maladie bouleverse tout. Pour la célébrer, nous avons organisé une journée propreté au sein de l'établissement », conclut-il.

Kamal Gamal



CORONAVIRUS

A Anjouan, aucun cas n'a été confirmé

Le week-end dernier des rumeurs avaient conduit à une vague de panique sur un éventuel cas de COVID 19 confirmé à Anjouan. Sur place, un médecin nous affirmé qu'il n'y avait aucune panique car il n'y avait aucun signe de Corona. Placé en quarantaine après des prélèvements, le patient ne présente toujours aucun symptôme.

Comme Ngazidja, Anjouan a connu une panique sur un probable cas de COVID-19 le week-end dernier. Un cas qui sur l'ensemble du territoire a suscité angoisse et panique. Sur place à

l'hôpital de Bambao Mtsanga, un médecin nous a affirmé qu'il n'est pas question de paniquer car « le cas qui fait polémique n'en est pas un ». Expliquant sur ce cas qui a causé ce doute, le médecin sous couvert d'anonymat parle d'un malade parti d'Anjouan vers Mayotte et qui a aussitôt été refoulé. « Il n'y avait aucun signe de Corona (grippe, toux...) mais il était fatigué et avait vomi », confirme-t-il tout en affirmant que pour lever le doute, « tous les prélèvements ont été faits ». Ce dernier s'indigne qu'on politise la situation. Sur le bulletin de santé dudit patient dont nous avons pu nous procurer

une copie, il est écrit que « il n'a pas été signalé de fièvre, ni de signe rhino-broncho-pulmonaire. L'absence de symptômes et son passage de ce patient à Mayotte nous a conduit à le classer cas suspect ».

Placé en quarantaine, le jeune homme âgé de 23 ans voit son état se stabiliser et notre interlocuteur nous montre que « même les prélèvements de paludisme et de dengue (NS1) effectués sont revenus négatifs ». Le bulletin de santé dudit patient dont nous détenons nous permet d'être rassurés quand aux efforts fournis par l'équipe de la direction régionale de la santé à Anjouan. Ce dernier affirme que «

un prélèvement pour dépistage de COVID 19 a été opéré grâce aux kits disponibles sur place et renvoyé à Moroni pour confirmation du cas (résultats en attente) ».

Conscient de la vulnérabilité de l'archipel face à cette pandémie, le médecin s'indigne de la façon dont est géré cette dernière et dit que « il y a beaucoup d'éléments à mettre en place pour une meilleure riposte dans un pays où tout est fragile ». « Le vrai problème on ne le dit pas, il faut rapidement faire le point sur les personnes entrées par Kwassa. On y travaille pour constituer une base de données et les surveiller à défaut de quarantaine », dit-il, avant d'ajouter

que « on travaille 24h/24 mais nous n'avons pas les moyens adéquats. Mais on ne peut pas croiser le bras ».

Face à cette crise sanitaire où les autorités compétentes ne font pas preuve de grand professionnalisme et dans une situation où les paramédicaux ne cessent de lancer un vibrant appel, notre source annonce qu'il y aura à partir de maintenant un bulletin de santé régulier. « Nous avons peur mais c'est notre pays et nous ne pouvons pas l'abandonner », conclut-il.

A.O Yazid

CORONAVIRUS

Les prisons dépourvues de conditions hygiéniques

Le président de la République a annoncé une série de mesures pour prévenir contre le Covid-19. Parmi elles, le rassemblement de plus de 20 personnes. Toutefois, dans les lieux de détention ces mesures ne seront pas prises en compte surtout avec la surpopulation carcérale à la Maison d'arrêt de Moroni. Toutefois, la CNDHL lance un vibrant appel aux autorités compétentes pour trouver une solution.

La sensibilisation contre le Coronavirus est primordiale pour barrer la route à l'épidémie. Après les mesures annoncées par le président de la République, la phase de sensibilisation a été déclenchée la semaine dernière. Sur les lieux de détention, la situation n'est pas à prendre à la légère. Avec une capacité d'accueil de 100 détenus, la Maison d'arrêt de Moroni est

bondée avec 175 prisonniers serrés comme des sardines. A Anjouan, ils sont 76 pour une capacité de 90 détenus et 25 à Mohéli.

« A la maison d'arrêt de Moroni, on peut voir une chambre avec plus de 60 personnes. Ils reçoivent leur repas quotidien mais ce qui est alarmant est le manque d'hygiène », lance un haut responsable de l'administration pénitentiaire. Ce dernier qui a requis l'anonymat appelle les autorités à vite réagir pour protéger cette population carcérale. « La semaine dernière, on a interdit les visites pour pouvoir réduire le champ de contamination en cas d'apparition de cas dans notre pays », dit-il, avant d'ajouter que « en dehors de cela, rien n'a été fait. On a juste l'eau et du savon pour se laver les mains ».

De son côté, le ministère de la santé compte intervenir dans l'ensemble des prisons tout en misant

sur la sensibilisation. « Actuellement, ils doivent se laver les mains avec du savon régulièrement et respecter les mesures annoncées par le chef de l'Etat », montre le Dr Chamssoudine Mohamed, le responsable des maladies non transmissibles au ministère de la santé. Pour lui, il est impensable de libérer ces prisonniers mais de les sensibiliser afin de se protéger contre le COVID-19. « Dans les prochains jours, nous allons entamer des sensibilisations dans les prisons afin de montrer comment se comporter face à la maladie », poursuit-il.

De son côté, la Commission des Droits de l'Homme et des Libertés s'inquiète de la situation des détenus tenant compte de la surpopulation carcérale et dont les contacts sont inévitables. Elle déplore « l'insalubrité constatée dans les maisons d'arrêt et qu'aucune disposition ne



Maison d'arrêt Moroni.

soit engagée par les autorités compétentes pour assurer l'hygiène de cette frange fragile de la population ». Elle lance un vibrant appel aux autorités afin qu'elles prennent rapidement des mesures de prévention du COVID-19 au profit des détenus

par la distribution urgentes des produits hydro alcooliques au sein des 3 prisons et le désengorgement des maisons d'arrêt pour la libération des détenus en fin de peine.

Andjouza Abouheir

Mohamed Issimaila annonce le retour des comoriens bloqués à l'extérieur

Le porte-parole de Beit Salam a tenu un point de presse hier mardi pour annoncer le retour des comoriens bloqués à l'extérieur ce mercredi. Mohamed Issimaila a également annoncé que de nouvelles mesures draconiennes vont être prises dans les prochains 24 heures par le chef de l'Etat.

Ces derniers jours, le gouvernement comorien a suspendu l'entrée sur le territoire national des voyageurs en provenance des pays à risque au Coronavirus. Ces trois derniers jours, des comoriens à l'étranger ont demandé à l'Etat une dérogation pour rentrer au pays. Dans un point de presse, le porte-parole de la présidence a entendu l'appel des comoriens et a annoncé le retour des comoriens bloqués à l'extérieur ce mercredi

notamment en Tanzanie et au Kenya. « Bien évidemment, ces personnes une fois arrivés au pays seront mises en quarantaine pour le bien de tout le monde. Donc, j'appelle à la compréhension de leurs familles », avance Mohamed Issimaila. Pour les per-

sonnes qui étaient en soins à l'étranger, le gouvernement laisse la latitude au médecin de prendre la décision. « Face à un cas pareil, c'est au médecin de décider où les placer tenant compte de leur état de santé », poursuit-il.



Au même moment, l'ancien ministre annonce que des mesures draconiennes seront prises dans les prochaines 24 heures par le chef de l'Etat. Le président Azali Assoumani va faire le tour de l'île pour s'informer et s'imprégner des mesures qui ont été mises en place pour renforcer les barrières mais aussi sur le plan de la riposte. Tout porte à croire que le confinement n'est pas à exclure.

Devant la presse hier mardi, le porte-parole de Beit Salam a fait un point sur l'ampleur de l'épidémie dans l'Océan Indien. Il appelle tout le monde de se conformer aux règlements sanitaires mais aussi aux mesures prises par le chef de l'état. « Aujourd'hui, le but est de faire le nécessaire pour que l'épidémie ne s'introduit pas chez nous. Et pour cela, l'Etat a besoin de l'aide de tout le monde » avance-t-il. Mohamed

Issimaila salue les efforts de la ville de Ntsoudjini qui a mis en place des mesures de prévention dans tous les recoins de la ville. Il appelle les villes et villages de s'inspirer de telles initiatives. « L'Etat ne peut pas tout prendre en charge. C'est ensemble que nous allons lutter contre cette épidémie. Le coronavirus est le combat de tout le monde », conclut-il.

L'heure est grave ! L'île sœur de Mayotte enregistre 30 cas. Chaque citoyen doit s'impliquer pour faire barrage au COVID-19. Les mesures prises par le président de la République ne sont pas là pour importuner les gens. Les oulémas et les chefs de village ainsi que les citoyens doivent prendre le relais afin que tout le monde respecte ces mesures.

Andjouza Abouheir

MUSIQUE

Keïla Madi, un talent aux multiples facettes

Dans un style totalement différent, Keïla Madi essaie de se démarquer. Actrice de théâtre, chanteuse et danseuse, ce talent comorien fait de la Neo-Soul et du Pop et se montre bien épanoui. Des titres chantés en anglais, elle joue actuellement dans la cour des grands notamment dans la pièce Madiba/Zenani de Jocelyne La Vielle.

Dotée d'un talent en chant, danse et comédie, Keïla Madi est une artiste comorienne de 21 ans. Chanteuse de Neo-soul et de Pop, la comoro-malgache est au début de sa jeune carrière d'artiste internationale. Bien qu'elle soit multidisciplinaire, Keïla Madi compose, écrit et interprète ses chansons. « J'écoute de tout mais j'aime beaucoup la Neo-soul et la pop. J'ai commencé à écrire des textes vers mes 8 ans. C'est pourquoi j'ai un attaché particulier avec cette partie là de la création », dit-elle. Cet amour envers la musique n'est pas un hasard. Cette passion, Keïla l'a dès son plus jeune âge et cette dernière lui a permis de

participer à des concours dont le "talent show" de Londres alors âgée de seulement 8 ans avant et le Mozaïc en 2013. Un parcours qui lui a permis de faire la première partie du concert de Gim's en 2014 à Saint-Denis à l'île Bourbon.

Depuis un an, cette jeune comorienne se produit sur scène avec des morceaux repris et d'autres produits. « Ce jeudi 26 mars 2020, mon premier single "Hold Me Tight" et le clip seront sortis », nous confie-t-elle. bercée par le Neo-soul depuis la petite enfance avec des chanteuses comme Jill Scott et Erykah Badu non moins par tous les artistes urbains américains des années 90 et début 2000, Keïla a vite retrouvé son identité musicale. « Ma carrière commence à peine. Je sors peu à peu de l'ombre, lentement mais sûrement. Ça fait 1 an que je me produit avec mes propres textes mais ça fait bien plus longtemps que je monte sur scène », confie-t-elle. Comorienne, elle ne connaît pas ces barrières que connaissent les autres filles voulant se lancer dans les arts et la culture mais rencontre que des ouvertures. « J'ai la



chance d'avoir une famille qui me soutient et plus j'avance et plus je constate que la communauté comorienne me soutient également », dit-elle.

Se confirmant aussi dans le

théâtre avec ses formations en art dramatique et en conservatoire, Keïla reconnaît sa première vocation en la musique. « Le théâtre prend une place importante dans ma vie bien que la musique soit ma

vocation première », indique-t-elle. Dans l'art dramatique, le natif de Moroni et Fombouni travaille sur une pièce intitulée "Madiba/Zenani" qui parle de l'apartheid et de Nelson Mandela. « Dans cette pièce écrite par Jocelyne La Vielle, on est deux comédiens et moi je joue le rôle de l'arrière petite fille de Nelson Mandela qui s'appelle Zenani. Je suis dans d'autres pièces de théâtre qui sont elles aussi en cours de production », conclut-elle.

A.O Yazid

Qui est Keïla Madi ?

D'origine malgache, antillaise et comorienne, Keïla Madi est âgée de 21 ans et née en France. En études d'art dramatique en conservatoire, elle se forme en danse, théâtre et chant. Avec trois pièces en production et un single en studio, ce talent a vécu 4 bonnes années à Londres (Royaume-Uni). À 12 ans, elle est partie vivre à l'île de La Réunion, en France.

FÉDÉRATION DE FOOTBALL DES COMORES

Comité de Normalisation et Ligue désavoués par la Commission d'Éthique

Le feuilleton aux rebondissements textuels, dont les acteurs principaux sont, d'une part le Comité de Normalisation et la Ligue de Ngazidja, et d'autre part, la Commission d'Éthique a pris fin. Les deux premières instances sont à l'origine d'une plainte qui demande à la Commission d'É-

thique de sanctionner quatre sociétaires des équipes de l'île. Statuant en premier et dernier recours, elle a jugé que les éléments pouvant donner lieu à des sanctions ne sont pas réunis.

Les quatre personnes, poursuivies auprès de la Commission Nationale d'Éthique par le Comité de Normalisation et la Ligue de Football de Ngazidja, sont des dirigeants des clubs, opérationnels. La première plainte est déposée contre Housseine Ali Sambaouma, président de Ngaya club de Mde, Mohamed Mouigni, responsable du

Club Enfants des Comores de Vouvouni, Youssouf Chaéhoi, président de l'Union sportive de Mbeni pour actes illicites et manifestation corrupteurs. La deuxième, contre les mêmes personnes, plus Ali Chahidi pour avoir tenu, dans une conférence de presse, des propos diffamatoires et injurieux.

A l'appui de son réquisitoire, l'instance du football régional avance les prétentions suivantes : « la passion pour le football et l'espoir que représente la Fédération de Football des Comores ont été profondément bafoués par les actes de ces personnes ci-dessus citées ». La ligue enchaîne : « ces agissements

consistent, pour ces personnes mises en cause, à se rapprocher de certains clubs afin de leur faire signer frauduleusement des pétitions contre le Comité de Normalisation ».

De son côté, le Comité de Normalisation s'estime avoir fait l'objet, entre autre « d'accusations graves et gratuites, dénuées de fondement et portant atteinte à l'intégrité et à l'image du football et ses instances ». L'article 18, alinéa 1 du code d'Éthique stipule. Je cite : « les preuves qui sont contraires à la dignité humaine ou qui ne permettent manifestement pas d'établir des faits pertinents doivent être refusées

». En clair, les actes reprochés à Ali Chahidi, Housseine Ali, Mohamed Mouigni, Youssouf Chaéhoi ne peuvent pas justifier le prononcé des sanctions par la Commission Nationale d'Éthique. Par ces motifs, cette dernière déclare : « les deux plaintes du Comité de Normalisation et de la Ligue de Ngazidja sont recevables. Mais, il n'y a pas lieu de sanctionner Ali Chahidi, Housseine Ali, Mohamed Mouigni et Youssouf Chaéhoi ».

Bm Gondet

Des recommandations simples pour se protéger du covid-19

Protégez-vous mutuellement avec des gestes simples à votre portée :

1/ Laver régulièrement vos mains avec du savon de Marseille et n'attendez pas une solution hydro-alcoolique onéreux et qui risque de ne jamais arriver pour cause de pénurie

2/ Nettoyer les poignets de vos portes avec de l'eau de javel et autres surface susceptibles de recevoir de gouttelettes de salives quand on se parle

3/ Porter constamment un masque à la maison et quand on sort pour se protéger et protéger les autres mais les masques n'ont aucun sens si on ne se lave pas les mains puisque en pratique on touche des surfaces contaminées. Pour ce faire, confectionnez avec un tissu lavable à l'eau chaude, vos masques chez vous à la main ou chez votre couturier, faute de masques chirurgicaux FFP2 ou FFP3.

Afin de minimiser le coût de fabrication n'utiliser pas d'élastiques et il suffit d'attacher le masque en nouant les attaches der-

rière la tête. Laver vos masques tous les jours.

Attention : comme disait l'autre, vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà. Il ne faut pas donc céder aux propos des ceux qui considèrent inutile le port des masques en Europe, compte tenu de difficultés d'exiger un confinement en bonne et due forme dans notre pays.

Docteur Abdou Ada Musbahou, Chirurgien, France

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Secrétaire de rédaction

Toufè Maecha

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Andjouza Abouheir

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Mariama Hassane

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45